

2024/2025



# RÈGLEMENT CAL

centres d'Accueil et de Loisirs

Les centres d'accueil et de loisirs sont agréés par la Direction Départementale de l'Emploi du travail et des Solidarités et soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bordeaux.

Les CAL maternels sont soumis à l'avis favorable de la protection maternelle et infantile (PMI). Les CAL de l'Union St-Bruno sont des lieux d'accueil, de loisirs, d'éveil et de socialisation pour les enfants de 3 à 11 ans.

Les équipes d'animation de notre association ont pour mission d'accueillir et de proposer à vos enfants des activités en adéquation avec le projet éducatif de l'association.

Le règlement intérieur est établi pour assurer le bon fonctionnement des accueils.

## ” Nos valeurs & Objectifs pédagogiques ”

### **Respect:**

de soi, des autres, des différences. Chacun est différent. Il s'agit là de la porte d'entrée pour la mixité indispensable au sein de nos accueils et pour l'éveil à la citoyenneté. Le respect de l'environnement et la sensibilisation au développement durable sont également des valeurs pédagogiques à nos actions.



### **Socialisation:**

les enfants sont confrontés à la vie en collectivité. Le vivre ensemble implique partage, solidarité, échange, écoute et responsabilisation individuelle pour la cohésion de groupe. A travers la mise en place de règles et de temps d'échanges, l'enfant pourra se confronter aux interdits, aux libertés et ainsi prendre part à l'implication collective.



### **Être acteur.rice de ses loisirs:**

à travers les actions mises en place par l'équipe pédagogique, permettre à l'enfant de développer sa personnalité et ses projets personnels. L'enfant pourra participer à la vie collective et quotidienne de son accueil en proposant, en initiant et en portant l'action, en mettant l'accent sur le choix, la participation, la proposition.



### **Partage & Tolérance:**

ces valeurs sont étroitement liées au respect des différences, à la place de l'enfant dans le groupe.



## Où trouver nos accueils MERCREDI ?

### CAL St-Bruno

☎ 06.84.78.49.71  
public maternel  
 2 rue O'reilly  
 place du XI novembre

### CAL Paix

☎ 06.77.86.14.26  
public maternel  
 4 rue Marc Sangnier

### CAL USB primaire

☎ 06.70.06.51.41  
public élémentaire  
 49 rue Brizard

### CAL Passerelle

☎ 06.30.02.21.23  
public élémentaire  
 1 rue O'reilly  
 place du XI novembre

### CAL A.Dupeux

☎ 06.37.97.95.19  
public maternel  
 5 rue A.Dupeux

### CAL J.Prévert

☎ 06.78.49.08.59  
public élémentaire  
 45 rue Talence

### CAL Notre Dame

☎ 06.79.47.96.19  
public maternel & élémentaire  
 rue Toulouse Lautrec

### CAL A.France

☎ 06.32.26.01.34  
public maternel & élémentaire  
 2 rue Bonnaffé



## Horaires accueil famille



MATIN de 8H00 à 9H00 / LE MIDI de 13H00 à 13H30 / LE SOIR de 17H00 à 18H30



## Les bonnes pratiques



- 1) À votre arrivée (matin, midi, soir), vous devrez vous présenter à l'équipe d'animation afin que l'arrivée et le départ de votre enfant soient bien enregistrés.
- 2) Un accueil **après 9h n'est pas envisageable**. Passé ce délai, le responsable du CAL est susceptible de refuser l'accueil de l'enfant.
- 3) **Les départs anticipés doivent rester exceptionnels et être entendus en amont avec le responsable du centre.**

Les horaires d'accueil famille sont à respecter. Les responsables de site sont auprès des équipes et des enfants, les ouvertures « à la demande » ne sont pas possibles.

## Conditions d'inscriptions, de réservations & d'attribution des places

Le dépôt de votre demande d'inscription ne vaut pas inscription. Celle-ci n'est pas automatique et est soumise à étude.

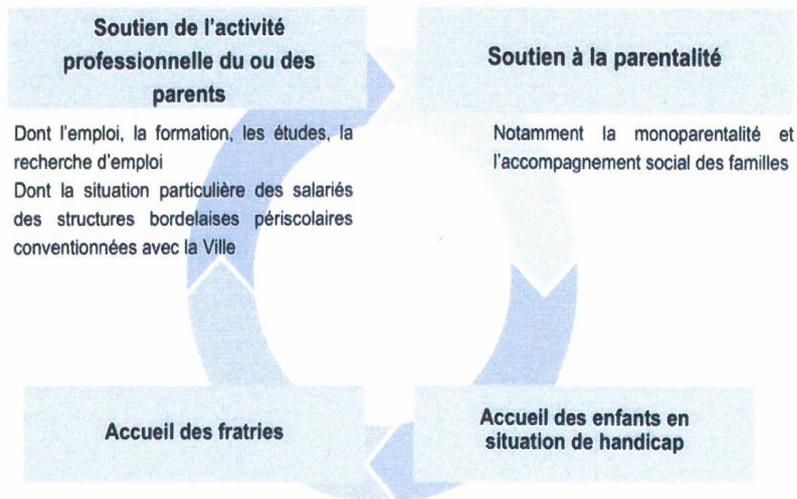
Nos modalités de gestion des places dépendent du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, de nos capacités d'accueil et des spécificités de notre structure.

Au-delà de ces principes, pour garantir la mixité sociale et la qualité éducative de nos accueils, nos critères de priorisation pris en compte pour l'attribution des places sont :

- **RÉSIDENCE à BORDEAUX** : le lieux de résidence de la famille à Bordeaux.
- **PROXIMITÉ** : quartier d'habitation de l'enfant, lieu de scolarisation de l'enfant.
- **SITUATION DE LA FAMILLE** : soutien de l'activité professionnelle du ou des parents dont l'emploi,(une priorité sera donnée aux familles dont les 2 parents travaillent), ou en formation, ou parents étudiant.es ou en recherche d'emploi.  
Soutien à la parentalité notamment la monoparentalité et l'accompagnement social des familles.  
Accueil des fratries, des enfants en situation de handicap.
- **SITUATION D'URGENCE** : sur analyse de la situation.



### SITUATION DE LA FAMILLE



**RESIDENCE à Bordeaux**

Le lieu de résidence de la famille à **Bordeaux**



**PROXIMITE**



Quartier d'habitation de l'enfant



Lieu de scolarisation de l'enfant



**SITUATION D'URGENCE**

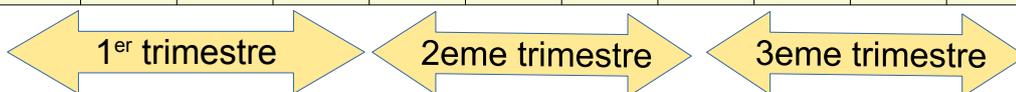
Sur analyse de l'association

# »» Fonctionnement des mercredis »»

Les mercredis de fonctionnement sont établis en fonction du calendrier académique de Bordeaux et du calendrier de fonctionnement de l'association.

\*sous réserve d'éventuelles modifications du calendrier académique

septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
4	2	6	4	8	5	12	2	7	4	2
11	9	13	11	15	12	19	9	14	11	
18	16	20	18	22	19	26	16	21	18	
25		27		29				28	25	



L'Union St-Bruno se décharge de toutes responsabilités en cas de modification de calendrier propre au fonctionnement de l'école de l'enfant (classe verte, classe de neige, voyage scolaires,..) ou toutes dispositions personnelles.



## **Conditions d'inscription**

- 1) Un dossier complet, accompagné de toutes les pièces justificatives obligatoires cf page 2 du dossier de demande d'inscription. Dossier valable du 1<sup>er</sup>/09/2024 au 31/08/2025.
- 2) L'adhésion à l'association réglée.
- 3) Être à jour de tous ses factures.



## **Réservations**

- 1) Formules proposées :  
journée (repas & goûter fournis)  
ou 1/2 journée (avec repas fournis).  
Les demandes « journée » sont prioritaires.
- 2) Après confirmation, la réservation « mercredi » vous engage au **trimestre avec tacite reconduction pour les trimestres suivants.**
- 3) **Tous changements de formule d'accueil en cours de saison devront être justifiés, par écrit, pour raison professionnelle des parents ou raison familiale.**



## **Absences & Désinscription**

- 1) **Toute absence sur les mercredis scolaires sera FACTURÉE.** Pas de remboursement, de report ou d'avoir.
- 2) En cas d'absences et/ou retards répétés, l'USB s'accorde le droit de suspendre l'inscription de l'enfant.
- 3) Toute demande de désinscription devra être formulée par écrit et sera étudiée par la direction à réception.



## **Facturation & Paiements**

- 1) Les tarifs sont fixés par la ville de Bordeaux, grâce à la facture municipale pause du midi (facture mars 2024 ou ultérieure à cette date) ou à défaut, votre dernier avis d'imposition pour le calcul du nouveau QFM. En l'absence de justificatif le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de rétroactivité. La tarification déterminée lors de l'inscription est fixée pour l'année scolaire 2024/25 (1<sup>er</sup>/09/2024 au 31/08/2025) et ne peut être modifiée.
- 2) Facturation au trimestre par anticipation du service proposé. Les moyens de paiement acceptés : espèces, virement, chèque à l'ordre de l'Union St-Bruno, CESU(papier), ANCV. Tous les règlements devront s'effectuer et/ou être adressés au siège de l'association, 49 rue Brizard.

mercredis

mercredis

## ” Activités & journées événements ”

Les activités proposées aux enfants sont réalisées en accord avec le projet éducatif de l'Union St-Bruno et les projets pédagogiques des accueils (consultables sur les centres).

Les enfants choisissent différents ateliers proposés parmi un ensemble d'activités ludiques, sportives, artistiques et culturelles.

Des grands jeux, des journées événementielles ou des échanges entre les CAL de l'USB, sont également organisés au cours de l'année. Les enfants doivent arriver en tenue sportive, pratique et surtout adaptée à l'activité pratiquée.

Dans le cadre de projets d'animations exceptionnelles, le fonctionnement d'un CAL peut être amené à être modifié par l'association (horaires, lieux d'accueil,...).

L'association pourra mettre en place **3 « journées événements »** dans la saison. À ces occasions, une organisation modifiée est possible (pas d'accueil ½ journée et/ou d'accompagnement passerelle d'assuré, ...). Les familles seront informées en amont et pourront être sollicitées pour fournir un pique-nique à leurs enfants.

Ces journées complètes seront facturées aux familles.

-18/12/2024 Noël des CAL -FestiCAL / FestiMAT -Sortie de fin d'année (date à définir : juin 2025)

## ” Accompagnement PASSERELLE ”

Les activités relevant du dispositif « passerelle » sont :

danse	musique	théâtre	arts graphiques	tennis	judo
natation	échecs	athlétisme	basket	gym	

Le service d'accompagnement « Passerelle » pour les **6-11 ans**, assuré le mercredi de **9h/17h30**, est un service payant tarif annuel **64€/an**. Le nombre de places est limité. L'accompagnement passerelle est assuré pour **1 seule activité**.

Tout comme les demandes d'inscription CAL, les demandes « activité passerelle » sont soumises à étude. Les conditions d'attribution de places restent les mêmes cf page 4. Une priorité sera donnée aux demandes de renouvellement dans l'activité pratiquée. Les principaux objectifs des activités « passerelle » sont l'engagement et la continuité de la pratique sportive ou culturelle.

La cotisation « passerelle » est à régler dès la confirmation d'inscription en accueil de loisirs « CAL PASSERELLE ».

La famille devra se charger d'inscrire son enfant à l'activité de section. L'inscription à une activité proposée par l'association **NE GARANTIE PAS UNE PLACE EN CAL « PASSERELLE »**.

## ” Santé, besoins spécifiques & âge minimum des enfants accueillis ”

Il n'est pas souhaitable qu'un enfant malade soit accueilli en centre dans l'intérêt du collectif. Il ne peut y avoir administration de médicament qu'avec un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ou traitement régulier. Les modalités du PAI doivent être clairement identifiées.

L'asthme et/ou le traitement régulier déclaré sur la fiche sanitaire, doit être accompagné d'un PAI.

L'USB s'engage à informer les familles en cas d'accident ou de maladie de l'enfant.

Les CAL accueillent les enfants **scolarisés de 3 à 11 ans**. Un enfant de moins de 3 ans scolarisé en septembre pourra être accueilli en CAL si sa date d'anniversaire des 3 ans survient avant le 31 décembre de l'année en cours.

Aux vacances d'été : un enfant âgé de **6 ans révolus au 31 juin 2025 intégrera le CAL élémentaire**.

L'accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques est soumis à un entretien préalable avec la coordinatrice du secteur qui après consultation de l'équipe, prononce l'admission ou oriente l'enfant sur une structure plus adaptée. En cas d'admission, l'accompagnement spécifique est défini avec les parents en fonction de la capacité de la structure, la disponibilité du personnel et de la prise en charge du handicap.

## Où trouver nos accueils VACANCES ?

vacances

### CAL St-Bruno

☎ 06.84.78.49.71  
public maternel  
2 rue O'reilly  
place du XI novembre

vacances Automne  
vacances Noël  
Vacances Hiver  
vacances Printemps  
vacances Juillet-août

### CAL A.Dupeux

☎ 06.37.97.95.19  
public maternel  
5 rue A.Dupeux

vacances Automne  
vacances Hiver  
vacances Juillet

### CAL A.France

☎ 06.32.26.01.34  
public maternel  
2 rue Bonnaffé

vacances Automne  
vacances Hiver  
vacances Printemps  
vacances Juillet

### CAL USB primaire

☎ 06.70.06.51.41  
public élémentaire  
49 rue Brizard

vacances Automne  
vacances Noël  
Vacances Hiver  
vacances Printemps  
vacances Juillet-août



## Horaires accueil famille



MATIN de 8H00 à 9H00 / LE MIDI de 13H00 à 13H30 / LE SOIR de 17H00 à 18H00



## À savoir & les bonnes pratiques



En période de vacances, les horaires d'accueil, les modalités d'inscription et de réservation changent.

Les CAL vacances fonctionnent selon les périodes de vacances ci dessus citées, sous réserve des places conventionnées par la mairie de Bordeaux et des nécessités des travaux dans les écoles.

**1)** À votre arrivée (matin, midi, soir), vous devrez vous présenter à l'équipe d'animation afin que l'arrivée et le départ de votre enfant soient bien enregistrés.

**2)** Un accueil **après 9h n'est pas envisageable**. Passé ce délai, le responsable du CAL est susceptible de refuser l'accueil de l'enfant.

**3)** **Les départs anticipés doivent rester exceptionnels et être entendu en amont avec le responsable du centre.**

Les horaires d'accueil famille sont à respecter. Les responsables de site sont auprès des équipes et des enfants, les ouvertures « à la demande » ne sont pas possibles.

vacances



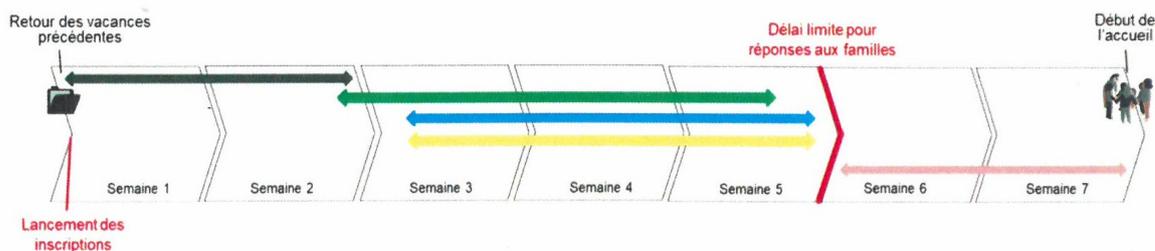
## Quand réserver les vacances ?



vacances

Les réflexions des groupes de travail entre la ville et les associations partenaires ont abouti à la mise en place d'un **calendrier commun de réservation** et se sont accordés sur le principe de donner les réponses et **confirmations d'inscription aux familles 15 jours avant le début de l'accueil vacances.**

Périodes de vacances	Réservations familles	Réponses familles
Toussaint	Semaine du 09/09/2024	Semaine du 07/10/2024
Noël	Semaine du 04/11/2024	Semaine du 09/12/2024
Hiver	Semaine du 06/01/2025	Semaine du 10/02/2025
Printemps	Semaine du 10/03/2025	Semaine du 07/04/2025
Été	Semaine du 26/05/2025	Semaine du 23/06/2025



- ↔ Ouverture des inscriptions **dans les 2 semaines** suivant le retour des vacances précédentes
- ↔ Réception et traitement des dossiers par les structures associatives
- ↔ Gestion des listes d'attente (coordination territoriale, point de situation au service enfance, besoins de développement de places...)
- ↔ Communication aux familles, **au + tard 15 jours avant le début de l'accueil**
- ↔ Gestion des situations d'urgence et inscriptions scolaires tardives

L'Union St-Bruno se décharge de toutes responsabilités en cas de modification de calendrier propre au fonctionnement de l'école de l'enfant (classe verte, classe de neige, voyage scolaires,..) ou toutes dispositions personnelles.

vacances



## Conditions d'inscription

1) Un dossier complet, accompagné de toutes les pièces justificatives obligatoires cf page 2 du dossier de demande d'inscription.

Dossier valable du 1er/09/2024 au 31/08/2025.

2) L'adhésion à l'association réglée.

3) Être à jour de tous ses factures.



## Réservations

1) Pour chaque période de vacances les pré-réservations sont à renouveler périodes (cf calendrier page 8).

Les pré-réservations se font « en ligne » sur la période de réservation, le protocole de pré-réservation sera disponible sur le site internet de l'association

[www.saint-bruno.org](http://www.saint-bruno.org)

rubrique Jeunesse CAL vacances

Des permanences physiques seront tenues durant la période de réservation, les familles seront informées en amont (site internet, affichage sur les écoles,...).

2) C'est l'USB qui attribue le centre d'accueil pour les demandes en CAL maternel.

3) Dans le cadre des CAL vacances un accueil élémentaire et un accueil maternel sera proposé aux familles.

4) Dans le cadre des CAL vacances, des stages, des mini camps avec nuitées peuvent être organisés, une participation complémentaire sera demandée aux familles.

5) En dehors de ces dates, aucune inscription n'est possible, aucune réservation par courrier postale ou téléphonique ne sera acceptée.

6) Formules proposées : journée (repas & goûter fournis) ou 1/2 journée MATIN (avec repas fourni).

**Toutes modifications, changement de dates ou annulations sont impossibles après réservation.**



## Facturation & Paiements

1) Les tarifs sont fixés par la ville de Bordeaux, grâce à la facture municipale pause du midi (facture mars 2024 ou postérieure à cette date) ou à défaut votre dernier avis d'imposition pour le calcul du nouveau QFM, en l'absence de justificatif le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de rétroactivité

2) La tarification déterminée lors de l'inscription est fixée pour l'année scolaire 2024/25 (1er/09/2024 au 31/08/2025) et ne peut être modifiée.

3) **Paiement à la réservation (sans paiement la réservation ne sera pas prise en compte)**. L'édition de la facture se fait à la demande des familles.

4) Les moyens de paiement acceptés : espèces, chèque à l'ordre de l'Union St-Bruno, CESU(papier), ANCV.

Tous les règlements devront s'effectuer et/ou être adressés au siège de l'association, 49 rue Brizard.



## Absences

**Toute absence sur les réservations vacances sera FACTURÉE.**  
Pas de remboursement, de report ou d'avoir.

1) En cas d'absences et/ou retards répétés, l'USB s'accorde le droit de suspendre l'inscription de l'enfant.

2) Les « réservations de précaution » sont à éviter. Les familles ayant des absences répétées facturées pourront se voir appliquer une restriction temporaire de l'accès aux services.

## Conseils, recommandations & responsabilités

Il est recommandé :

-de ne pas apporter de bijoux, téléphones portables, jouets et autres objets de valeur.

Les objets personnels ne seront pas confiés à l'encadrement.

-de marquer les vêtements et sacs au nom de votre enfant.

-d'éviter les bonbons.

-les vélos et trottinettes devront être équipés d'un antivol et garés dans les espaces prévus à cet effet.

L'USB décline toutes responsabilités en cas de perte, d'échange, de vol ou de détérioration de vêtements ou autres objets de toute nature.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Union St-Bruno durant le temps d'ouverture des CAL en fonction de leurs formules d'accueil.

**Le parent devra s'assurer que son enfant soit remis à un adulte de l'équipe d'encadrement du centre. Tout parent ou enfant autorisé à venir ou partir seul, devra se présenter auprès du directeur du CAL pour signaler son arrivée et son départ.**

-Seuls les parents ayant l'autorité parentale sont autorisés à venir chercher leur(s) enfant(s). Si une tierce personne (outre celles mentionnées sur le dossier d'inscription) est chargée de récupérer, elle devra y être autorisée par écrit par les parents. Elle devra présenter une pièce d'identité.

Aucun enfant ne pourra quitter seul un accueil sans l'autorisation écrite et signée de ses parents.

-En cas d'urgence ou de nécessité, l'USB fera appel aux autorités compétentes.

Rappel : plan vigipirate « sécurité renforcée – risque attentat »

L'USB se garde le droit de prendre toutes dispositions particulières pour garantir la sécurité des enfants sous sa responsabilité.

Les parents s'engagent à signaler le plus rapidement possible tout changement administratif concernant le dossier (changement d'adresse, numéro de téléphone, mail, autorisation parentale,...)

Pour toutes questions administratives, contacter : 05 56 96 33 53

courriel : [administration.jeunesse@saint-bruno.org](mailto:administration.jeunesse@saint-bruno.org)

**L'Union St-Bruno se réserve le droit de refuser, de suspendre, ou exclure l'enfant lorsque :**

- l'inscription n'est pas complète,
- le comportement inadapté d'un enfant ou d'un parent le nécessite pour le bien de l'enfant et celui du groupe. L'équipe encadrante des CAL mettra tout en œuvre pour réguler la situation avec la famille concernée. Selon la gravité des faits, une exclusion temporaire voire définitive pourra être envisagée,
- en cas de situation financière non soldée.

Le présent règlement engage l'ensemble des équipes d'animation, ainsi que les enfants et leurs parents, au respect des personnes, de leur sécurité et leur intégrité.

En inscrivant votre enfant aux accueils de loisirs de l'Union St Bruno, vous acceptez le présent règlement.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024/25 CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS FICHE DEMANDE D'INSCRIPTION

CAL mercredi  Case à coche et/ ou CAL vacances  Case à coche

Nom & prénom de l'enfant :

École  Classe ( rentrée 2024)

Fratrerie scolarisée (2024/25) en  en maternelle  en élémentaire

### ACCUEIL mercredi (1 seul choix possible)

Journée complète  1/2 journée Matin  1/2 journée A-midi   
(uniquement pour l'activité foot ou basket)

### Intention d'inscription pour 1 activité relevant du dispositif « passerelle » 1 seul choix possible

Activité Cocher la case	Créneau Horaire ou catégorie	S'agit il d'1 Renouvellement cocher	S'agit il d'une 1 <sup>er</sup> inscription cocher	Activité Cocher la case	Créneau Horaire ou catégorie	S'agit il d'1 Renouvellement cocher	S'agit il d'une 1 <sup>er</sup> inscription cocher
<input type="checkbox"/> Foot	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Basket	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Danse	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Musique	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Théâtre	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Arts graphiques	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Tennis	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Judo	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Natation	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Échecs	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Athlétisme	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Gym	<input style="width: 80px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Repas collectivité :

repas classique  repas sans porc  repas sans viande  repas végétarien

Votre enfant doit-il suivre un traitement médical régulier ?  NON  OUI

PAI(protocolo d'accueil individualisé)  PAI alimentaire

Votre enfant est-il allergique, si oui préciser ?

## » Droit à l'image & Signatures «

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des enfants (photographie, vidéo, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre des projets annuels enfance-jeunesse de l'association Union Saint-Bruno. Vu les dispositions des textes suivants :

- L'article 9 du code civil,
- La déclaration universelle des droits de l'homme (article 12),
- La convention européenne des droits de l'homme (article 8),
- La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).

*Vu le règlement général européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Je soussigné.e : Madame :

Monsieur :

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

autorise l'enregistrement, la reproduction, la fixation sur quelque support que ce soit et la diffusion, communication sur quelque support que ce soit des photos, vidéos, enregistrements sonores à vocation éducative et de communication interne ou externe de l'association (exposition, restitution avec les familles, supports de communication papier, site internet, réseaux sociaux). Cette autorisation peut être retirée à tout moment par courrier postal ou par courriel auprès de l'association Union Saint-Bruno (49 rue Brizard Bordeaux ou [administration.jeunesse@saint-bruno.org](mailto:administration.jeunesse@saint-bruno.org))\*

interdit la diffusion, la reproduction et la communication d'images, d'enregistrements sonores ou de films enregistrés ou fixés sur quelque support que ce soit laissant apparaître mon enfant dans le cadre de ses activités avec l'Union Saint-Bruno.

La présente (autorisation ou interdiction) est valable pour la période scolaire de l'année 01/09/2024 au 31/08/2025.

\* avec mentions d'information collecte des données

Atteste avoir pris connaissance du règlement CAL2024/25 de l'USB et m'engage à le respecter.

Fait à :

le :

signature resp. legal1

signature resp. légal2

### Protection des données personnelles

Les données collectées dans la fiche d'inscription sont nécessaires pour l'activité de l'association et pour garantir le bon fonctionnement des accueils de loisirs.

Le personnel et les bénévoles de l'Union St-Bruno ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives. En outre, certaines de vos données seront transmises aux institutions partenaires (Mairie de Bordeaux, CAF) compétentes à des fins statistiques. En aucun cas vos données ne sont utilisées à des fins commerciales.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire au regard des buts poursuivis (suivi et gestion des adhérents) ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service jeunesse à l'adresse : [administration.jeunesse@saint-bruno.org](mailto:administration.jeunesse@saint-bruno.org).